



## Réunion des États parties

Distr. générale  
10 mars 2017  
Français  
Original : anglais

### Vingt-septième réunion

New York, 12-16 juin 2017

Point 14 de l'ordre du jour provisoire\*\*

### Élection de vingt et un membres de la Commission des limites du plateau continental

## Élection des membres de la Commission des limites du plateau continental : liste des candidats proposés par les États parties

### Note du Secrétaire général

1. Aux termes du paragraphe 1 de l'article 2 de l'annexe II à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la Commission des limites du plateau continental comprend 21 membres, experts en matière de géologie, de géophysique ou d'hydrographie, élus par les États parties à la Convention parmi leurs ressortissants, compte dûment tenu de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable, ces membres exerçant leurs fonctions à titre individuel.
2. Dans une note datée du 1<sup>er</sup> décembre 2016, le Secrétaire général a invité les États parties à lui proposer des candidats.
3. Au 7 mars 2017, date limite fixée pour le dépôt des candidatures, le Secrétaire général avait reçu 21 propositions. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 2 de l'annexe II à la Convention, la liste des candidats, présentée dans l'ordre alphabétique, est jointe en annexe à la présente note. On y trouvera en outre mentionnés la nationalité de chaque candidat ainsi que les États ayant soumis les candidatures, et il y est précisé si les États se sont engagés à prendre en charge les dépenses encourues par leurs candidats, comme le prévoit le paragraphe 5 de l'article 2 de l'annexe II à la Convention. Conformément à la demande formulée à la vingt-sixième Réunion des États parties, tous les États proposant un candidat ont communiqué ces renseignements (voir SPLOS/303, par 79).
4. Les curriculum vitæ des candidats seront reproduits dans le document publié sous la cote SPLOS/313.
5. Les membres de la Commission seront élus à la vingt-septième Réunion des États parties, qui se tiendra du 12 au 16 juin 2017, suivant la procédure qui est décrite dans le document publié sous la cote SPLOS/311.

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (20 mars 2017).

\*\* SPLOS/L.78.



## Annexe

## Liste des candidats

<i>Nom et nationalité</i>	<i>État(s) partie(s) ayant proposé le candidat</i>	<i>Prise en charge des dépenses encourues par le candidat, conformément aux dispositions du paragraphe 5 de l'article 2 de l'annexe II à la Convention<sup>a</sup></i>
Al-Azri, Adnan Rashid Nasser (Oman)	Oman	√
Al-Shehri, Mohammed Saleh (Arabie saoudite)	Arabie saoudite	√
Awosika, Lawrence Folajimi (Nigéria)	Nigéria	√
Campos, Aldino (Portugal)	Portugal	√
Clarke, Wanda-Lee De Landro (Trinité-et-Tobago)	Trinité-et-Tobago	√
Glumov, Ivan F. (Fédération de Russie)	Fédération de Russie	√
Heinesen, Martin Vang (Danemark)	Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède	√ (Danemark)
Kalngui, Emmanuel (Cameroun)	Cameroun	√
Lyu, Wenzheng (Chine)	Chine	√
Madon, Mazlan Bin (Malaisie)	Malaisie	√
Mahanjane, Estevao Stefane (Mozambique)	Mozambique	√
Marques, Jair Alberto Ribas (Brésil)	Brésil	√
Mazurowski, Marcin (Pologne)	Pologne	√
Moreira, Domingos de Carvalho Viana (Angola)	Angola	√
Mosher, David Cole (Canada)	Australie, Canada, Nouvelle-Zélande	√ (Canada)
Njuguna, Simon (Kenya)	Kenya	√
Park, Yong Ahn (République de Corée)	République de Corée	√
Paterlini, Carlos Marcelo (Argentine)	Argentine	√
Raharimananirina, Clodette (Madagascar)	Madagascar	√
Yamazaki, Toshitsugu (Japon)	Japon	√
Yáñez Carrizo, Gonzalo Alejandro (Chili)	Chili	√

<sup>a</sup> Voir le rapport de la vingt-sixième Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, par. 79 (SPLOS/303).